



**INFORMATIONS PRATIQUES 2023-2024  
IMPLANTATION DE WAVRE**

**Bonne rentrée à tous ce lundi 28 août 2023 !**

## ACCES A L'ECOLE ET PARKING

Notre venelle est bien étroite et les bus chargés du transport scolaire ont besoin de place pour manœuvrer ! Nous vous demandons donc de veiller à vous garer dans la venelle et non devant l'école ou devant le garage de nos voisins. Vous pouvez également vous garer sur le parking de l'école des Moineaux (côté cour de notre école pour ne pas gêner les bus). Soyez attentif à la sécurité des enfants aux abords de l'école. Les enfants entrent dans la cour par la grille. Les parents ne sont pas autorisés à les accompagner dans la cour sauf lors de la première semaine de rentrée.

## HORAIRES

L'école ouvre ses portes à partir de **8h15**. Les cours se donnent de 9h00 à 15h35 ; le mercredi de 09h à 11h55. Si vous conduisez vous-même votre enfant à l'école, merci d'arriver au plus tard pour 8h55. Pour des questions de sécurité, la grille est fermée à 9h. En cas de retard, merci de prévenir la direction. Après 9h, vous pouvez déposer votre enfant à la porte principale de l'école, la direction viendra vous ouvrir. A la fin de la journée, nous vous demandons d'attendre à partir de 15h35 derrière la grille.

**Nous vous rappelons l'importance de respecter les horaires pour le bien-être des enfants et pour ne pas compromettre le démarrage des activités.**

Les congés, jours fériés et journées pédagogiques sont indiquées dans les éphémérides. Celles-ci peuvent être consultées à tout moment sur le site Internet de l'école.

## GARDERIES

L'accueil des enfants est assuré à partir de 8h15 jusqu'au début des cours à 9h00. De même, une garderie gratuite est assurée par l'équipe de 15h35 à 16h15 (jusqu'à 13h00 le mercredi).

## ABSENCES

Les enfants sont en **obligation scolaire dès l'âge de 5 ans**. Toute absence doit être signalée à la titulaire et/ou en appelant le plus rapidement possible l'école. Toutes les absences doivent être justifiées en complétant la fiche « Absence - justificatif » (qui vous sera remise avec l'agenda de votre enfant en début d'année ou téléchargeable sur le site Internet de l'école). Cette fiche doit être remise au titulaire au retour de l'enfant. Si l'absence dure plus de 2 jours, elle doit être OBLIGATOIREMENT accompagnée d'un certificat médical couvrant la période d'absence de l'enfant.

**Les motifs d'absence justifiés et acceptés sont :**

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
- les rendez-vous médicaux ou paramédicaux, ceux-ci doivent être néanmoins couverts par une attestation du médecin ;
- la convocation par une autorité publique (S.A.J, S.P.J, etc.) ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, une attestation est également nécessaire ;
- le décès d'un parent ou d'un proche de l'élève ;

- des motifs liés à des problèmes familiaux, des problèmes physiques ou mentaux ou des problèmes de transports (pannes, grèves des transports en commun) seront couverts de manière exceptionnelle.

Le nombre de demi-journées **d'absences injustifiées** acceptées sur une année scolaire (sans certificat et sans justificatif valable) est de 9. Dès qu'un élève compte 9 demi-journées d'absence injustifiée, l'école doit impérativement le signaler au service du contrôle de l'obligation scolaire (DGEO) qui assurera le suivi et vérifiera la situation exacte de l'enfant. A partir du 10ème demi-jour d'absence injustifiée, nous nous devons de convoquer l'élève et ses parents par courrier recommandé.

Pour information, il est demandé aux institutrices de relever les présences au plus tard 30 minutes après le début de la matinée et de l'après-midi. Pour toute arrivée tardive (sans motif justifié), l'enfant sera compté comme absent pour la matinée. Si le justificatif n'est pas remis au retour de l'élève, les institutrices ne feront qu'un rappel dans l'agenda.

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Les élèves habitant dans la zone requise peuvent bénéficier du transport scolaire organisé en commun pour les écoles spécialisées de la région par le TEC. La demande doit se faire auprès de l'école. Un arrêt et un horaire de passage vous sera transmis. Il y a toujours des tâtonnements en début d'année car les circuits peuvent se modifier en fonction de l'arrivée de nouveaux élèves. Pour faciliter le départ de l'école, nous vous demandons de bien indiquer dans l'agenda de votre enfant, si BUS ou ~~BUS~~.

Pour tout renseignement concernant les horaires mais aussi en cas de changements (déménagement, demande de changement d'arrêt, horaires), merci de vous adresser à la personne qui fait l'accueil ou à la direction, personne relais entre les convoyeurs et les familles.

### **COMMUNICATION PARENTS - ECOLE**

L'agenda de votre enfant est le moyen le plus simple et le plus efficace pour communiquer avec nous. Cet agenda est fourni en début d'année par l'école et doit se trouver chaque jour dans le cartable de l'enfant. Toutes sortes d'informations y transitent (avis, événements/activités, paiements, etc.). Vous y découvrirez également les activités réalisées par l'enfant durant la journée. Merci de le vérifier et de le signer chaque soir, nous ferons de même chaque matin. **N'oubliez pas d'y indiquer quotidiennement si votre enfant reprend le bus ou pas.**

Nous communiquons également par le biais du groupe Facebook. Vous pouvez y adhérer <https://www.facebook.com/groups/225283608910647>. Ce groupe est privé et accessible uniquement aux membres de l'équipe et aux parents le temps de la scolarité de l'enfant.

La direction ne dispose pas de secrétariat. En cas de non-réponse, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur. Nous le relevons plusieurs fois par jour. Pour les questions ou demandes non-urgentes, une réponse sera apportée dans les 48h. Vous pouvez également envoyer un mail [direction.grandtour@gmail.com](mailto:direction.grandtour@gmail.com) pour toute information.

## REUNIONS DE PARENTS

Une réunion de parents collective est prévue le **mardi 3 octobre 2023 à 19h**. Lors de cette réunion, vous pourrez faire connaissance avec tous les membres de l'équipe et découvrir la classe de votre enfant. Le fonctionnement de la classe (horaires, activités) vous sera détaillé.

De manière systématique, nous prévoyons des **réunions individuelles** avec les parents trois fois par an : au premier trimestre pour élaborer ensemble le projet d'apprentissage de votre enfant (PIA), au deuxième trimestre (facultative) pour faire le point sur son évolution et, à la fin de l'année, pour la remise du bulletin. Nous restons bien évidemment à votre écoute et à votre disposition si vous avez des demandes en cours d'année et souhaitez nous rencontrer. En cas de demande particulière, le journal de classe reste le meilleur moyen de communiquer avec nous.

## PMS

Notre école travaille en collaboration avec le PMS libre de Wavre dont les bureaux se situent à la rue Théophile Piat 22 à 1300 Wavre. 010/224709 ou [wavre1@centrepms.be](mailto:wavre1@centrepms.be).

Le centre PMS est à votre disposition pour répondre à toutes questions relatives à la scolarité de votre enfant, à son évolution mais aussi en cas de difficultés personnelles. Les membres du centre PMS assistent régulièrement à nos conseils de classe.

## GRATUITE DU MATERIEL SCOLAIRE

Dans le cadre de la gratuité, l'école fournit le journal de classe ainsi que tout le matériel scolaire nécessaire aux apprentissages. Pour le confort de votre enfant, une liste de matériel indispensable vous est fournie avant la rentrée scolaire (cartable, sac de gym, sac de piscine, mouchoirs, lingettes, langes, etc.).

## PARTICIPATION FINANCIERE

Une participation financière est demandée pour certaines activités. Pour les activités reprises ci-dessous, vous recevrez systématiquement à chaque fin de mois une note de frais :

- le potage : 0,50 € par jour
- la piscine (uniquement pour les élèves du type 2 actuellement) : 2,50 € par séance
- l'hippothérapie (uniquement pour la classe des petits Teacch) : 15€ par séance (!!!! prix forfaitaire donc la séance sera facturée même si l'enfant est absent ce jour-là)
- activités exceptionnelles :
  - théâtre / concert 2 fois sur l'année par classe (entre 5 € et 5,5 €)
  - sortie ou musée... en fonction du thème de l'année - max 2 fois sur l'année (entre 10€ et 15€)

En classe 1, les notes s'élèveront à maximum **90€** si toutes les activités se déroulent sur le mois. Dans les classes 2 et 3 et la classe de langage, les notes s'élèveront à maximum **35€** par mois si toutes les activités se déroulent sur le mois.

Cette année, nous travaillerons sur le thème du cirque ce qui nous amènera à avoir des activités spécifiques avec une participation financière. Nous ne manquerons pas de vous donner plus de détail au moment voulu.

Pour le bon fonctionnement de l'école, nous vous demandons de régler vos notes de frais dans un délai raisonnable.

Divers événements et actions sont organisés durant l'année (vente de produits, marché de Noël ou de printemps, souper Fromages, fancy-fair, etc.). Nous serons heureux de vous y rencontrer et insistons pour que vous puissiez les bloquer dans votre agenda et participer avec votre enfant.

### REPAS

Les enfants doivent disposer d'une boîte pour leur collation et d'une boîte pour leur dîner.

Pour les collations, privilégiez les collations saines (fruits/légumes, yaourts, biscuits secs, etc.). Les enfants se servent à boire de l'eau à l'école (pas d'obligation d'avoir une gourde, pas de berlingots). Tous les vendredis, un « petit magasin » est organisé, l'enfant peut s'acheter une petite collation.

Pour le repas de midi, l'école propose de la soupe quotidiennement (sauf le mercredi). La soupe est préparée en alternance par les élèves des différentes classes. Les enfants mangent le potage préparé par les classes ainsi que les tartines/sandwiches apportées de la maison. Les enfants peuvent apporter un plat chaud s'ils peuvent le manger seul - chaque classe dispose d'un micro-ondes. Les dîners se font dans leur classe. Pensez à choisir des boîtes bien hermétiques pour éviter les fuites dans le cartable et à les étiqueter pour éviter les pertes.

### MEDICATION, LUNETTES ET AMENAGEMENTS

Dans le cas où votre enfant doit prendre un traitement quel qu'il soit à l'école, un protocole détaillé signé par le médecin doit nous parvenir dès le début de l'année. **Sans ce document, nous ne pouvons administrer aucun médicament.** Tout changement dans la médication doit nous être signalé.

Pour les enfants qui portent des lunettes, l'école n'est pas assurée contre la perte ou le vol des objets appartenant à l'élève et ne pourra donc être tenue responsable. Si votre enfant casse des lunettes à un autre enfant, notre assurance ne pourra pas être engagée non plus.

Enfin, si votre enfant nécessite des aménagements particuliers pour ses déplacements, ses repas, ses activités en classe, merci de nous les signaler.

### ACTIVITES SPORTIVES (PSYCHOMOTRICITE, GYMNASTIQUE ET NATATION)

Pour les activités de gym et de psychomotricité, tous les enfants doivent disposer d'un sac de gym contenant un t-shirt, un short, une paire de baskets à scratches faciles à enfiler et marqués distinctement pour éviter les pertes.

Les élèves du type 2 doivent également avoir un sac de piscine contenant un maillot, un bonnet et un essuie de bain marqués à leur nom. Pour les enfants qui ne sont pas encore propres, nous vous demandons de fournir des langes piscine. Les sacs restent à l'école. Les linges de piscine sont lavés et séchés sur place, ils sont rendus à la veille des congés.

**Pour rappel, la participation aux activités sportives est obligatoire sauf avis contraire attesté par un certificat médical.**

## HIPPOTHERAPIE

Les élèves de la classe Teacch (type 2) participent au projet d'hippothérapie à la Jambette (Grez-Doiceau) à raison d'une séance toutes les deux semaines. Combinant le travail avec le cheval et la psychomotricité, il reste adapté et stimulant pour les petits.

Pour cette activité, il est indispensable que l'enfant dispose d'une paire de bottes bien à sa pointure (trop grandes, elles tombent quand l'enfant est à cheval, marquée distinctement. Les bottes restent toute l'année à l'école. Un casque sera fourni au centre d'hippothérapie. Pensez à bien couvrir votre enfant lors du jour de l'hippothérapie car ces activités, en extérieur, se déroulent par tous les temps. Par temps de pluie ou de froid, prévoyez un survêtement imperméable, des gants, une écharpe et un manteau chaud. En tout temps, pensez à des vêtements amples pour faciliter la montée à cheval.